



**Initier à l'informatique  
toute personne de milieu défavorisé  
et lui donner un ordinateur**

Association loi 1901 - J.O du 11.04.2001 - N° W595008970

## **Contrat de partenariat**

**Nous sommes heureux de signer ce contrat de partenariat avec votre Association.**

Solidarité Informatique est très attachée à instaurer avec votre association une relation fructueuse, pour concourir à l'initiation des plus défavorisés. Pour que l'apprenant puisse être autonome dans l'usage de l'outil informatique, Solidarité informatique lui donne un ordinateur prêt à l'emploi.

Notre relation est basée sur le respect d'engagements réciproques, conditionnant le bon fonctionnement de ce partenariat :

### **Solidarité Informatique s'engage**

- à vous aider à installer votre atelier informatique
- à vous procurer des licences Windows
- à vous fournir des logiciels gratuits et utilitaires selon les besoins de votre public
- à vous donner les cours et conseils
- à vous remettre les ordinateurs à offrir au public formé par vous

### **« Votre association » s'engage :**

- à donner la priorité à l'initiation des plus défavorisés
- à donner l'ordinateur offert par solidarité informatique à chaque apprenant en fin de formation
- à nous aider à promouvoir Solidarité Informatique

Le contrat de partenariat prendra effet après **le règlement d'une cotisation de 25 euros**. Cette cotisation est annuelle.

De même, il est demandé **une participation de 10 euros pour la préparation de chaque ordinateur offert**. Chaque ordinateur est équipé de Windows XP (licence comprise) et open office .

La participation sera de 20€ par machine si une installation spécifique est demandée.

**A Lille le .....**

**pour Solidarité Informatique**

**Le président**

**pour « votre association »**

**Le Président** (signature et cachet)

Siège social : 6 bis rue du Prieuré 59000 LILLE

contact@solidariteinformatique.org ou 09.53.48.32.47 et voir [www.solidariteinformatique.org](http://www.solidariteinformatique.org)